

ARRETE DU MAIRE N° 2023/302

Service Police Municipale Réf agent LH

OBJET: CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION RUE DE LA MUTUALITE LE DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023 DE 08H00 A 14H00 A L'OCCASION DES FOULEES DE CYRANO.

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route, articles R 325-12, R 411-30, 411-31 et R 412-28.

Vu l'arrêté N° 2022/92 du 13 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'à l'occasion de la course à pied dénommée « les Foulées de Cyrano », il y a lieu de changer le sens de circulation rue de la Mutualité.

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule rue de la Mutualité se fera dans le sens inverse, en direction de la rue Berthelot le dimanche 15 octobre 2023, de 8 heures à 14 heures.

ARTICLE 2 : Les usagers de la circulation sont tenus de se conformer à la signalisation temporaire.

ARTICLE 3: Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- -Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de District
- -Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- -Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 11 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation Claude WILLIOT Pour le Maire et par délégation 1 Adjoint au Maire Laurence TROUZIER-EVEQUE Délégation Générale

Adjointerau Malre harge de la Sécurité Tranquillité Publique et Prévention, Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT publié le .. E.S. Men Elel Eo E.S.